

Police territoriale : le rapport de Virginie Klès mis en ligne, nouvel état des lieux des « PM »

Alors que l'examen de la proposition de loi visant à créer des polices territoriales commence le 16 juin 2014, le rapport de la sénatrice Virginie Klès, rapporteur du texte, a été mis en ligne le 13 juin. Le document révèle notamment un état des lieux actualisé des polices municipales en France.

Le rapport de la proposition de loi visant à créer des polices territoriales a été mis en ligne le 13 juin sur le site du Sénat.

Ce rapport expose les enjeux de la proposition de loi portée par les sénateurs (PS) René Vandierendonck et (UMP) François Pillet, et passe au crible les mesures proposées et les différents amendements souhaités.

Chiffres actualisés - L'état des lieux des « PM » contenu dans le rapport « Klès » révèle le chiffre de 3 682 polices municipales en France au 1er janvier 2014. C'est du moins ce que rapporte le ministère de l'Intérieur selon lequel 1 044 services de police municipale seraient implantés en zones police. En outre, près de 2 557 polices municipales comptent moins de cinq agents, cependant que la plus importante, située à Nice, dispose d'un effectif de 366 agents. En zone gendarmerie, la taille des polices municipales varie de 1 à 45 agents pour les 2 638 communes qui en sont dotées, soit une moyenne de 3 agents par service.

Au total, selon les chiffres transmis dans le rapport, l'ensemble des effectifs recrutés pour sécuriser l'espace public (hors ATPM) s'établit à environ 26 000 agents territoriaux dont :

- 19 925 policiers municipaux, soit : 16 873 agents de police, 1 327 chefs de service, 97 directeurs ;
- plus de 1100 gardes champêtres sans doute, même si ce chiffre, selon les sources et la date de recensement, varie de 850 environ à 1500 au maximum ;
- 6 537 ASVP ;
- 1 877 agents de surveillance de Paris ;
- des agents de médiation et de prévention dont le nombre précis est inconnu ;
- 1 169 opérateurs de vidéo surveillance.

Le Sénat vote la création de « polices territoriales »

Les sénateurs ont adopté le 16 juin 2014 la proposition de loi de René Vandierendonck et de François Pillet visant à créer des polices territoriales, réunissant les cadres d'emplois des polices municipales et des gardes champêtres. L'appellation de "police territoriale" a été maintenue contre l'avis du gouvernement. Parmi les dispositions votées : l'amélioration de la formation, le développement de la mutualisation intercommunale ou encore la généralisation des conventions de coordination.

Un an après le dépôt du texte au Parlement, les sénateurs ont adopté le 16 juin la proposition de loi visant à créer des polices territoriales.

Une « réforme cohérente et complète » a jugé le ministre de l'Intérieur, Bernard Cazeneuve, qui, à l'instar des parlementaires présents, a salué le travail préparatoire des sénateurs (PS) René Vandierendonck et (UMP) François Pillet, les deux auteurs du texte.

Parmi les dispositions votées : la fusion des cadres d'emplois de police municipale et de gardes champêtres, la généralisation des conventions de coordination dans les services de 4 agents et plus (commentaire : il est dommageable que les PM de moins de quatre agents soient exclues de cette obligation quand on voit, dans l'article précédent, que la moyenne d'agents de 2368 communes est de 3!), l'amélioration du dispositif de formation porté par le CNFPT ou encore le développement favorisé de la mutualisation intercommunale.

Police territoriale ou police municipale ? - La principale pierre d'achoppement a été l'appellation de « police territoriale » proposée par les auteurs du texte et soutenue par le rapporteur, Virginie Klès. Une appellation que, depuis longtemps, repoussent l'Association des maires de France et les représentants de la police nationale et de la gendarmerie nationale.

Cette réticence a été relayée par le ministre de l'Intérieur lui-même, qui a avancé des raisons symboliques et financières (un surcoût de « plus de 15 millions d'euros » selon lui pour réviser l'équipement ou la sérigraphie des voitures). Néanmoins, l'appellation de « police territoriale » a été maintenue contre l'avis du gouvernement. Il faut « laisser le débat mûrir » a conclu René Vandierendonck, proposant de renvoyer cette réflexion sur le nom à donner au cours de la navette parlementaire.

Bernard Cazeneuve a par ailleurs annoncé la réunion d'une commission consultative des polices municipales « avant l'été ».

Source : Le club prévention Sécurité.

Consulter l'intégralité des débats sur internet avec les mots clés suivants : « dossier législatif et compte-rendu du débat au Sénat sur la Police territoriale ».
UNE ANALYSE PLUS DETAILLÉE VOUS SERA FAITE PROCHAINEMENT !

